

Les vaccins contre la grippe saisonnière et la grippe pandémique A(H1N1)

« LA VACCINATION,
une bonne protection »

La vaccination contre la grippe saisonnière est maintenant recommandée. Quelle est la différence entre le vaccin contre la grippe saisonnière et celui contre la grippe pandémique A(H1N1) ?

Le vaccin contre la grippe saisonnière contient trois souches de virus de la grippe : deux souches de virus de type A et une de type B. Le vaccin saisonnier contient les souches qui sont le plus susceptibles de circuler pendant l'hiver.

Le vaccin contre la grippe pandémique A(H1N1) est composé d'une seule souche de virus, soit le virus A(H1N1), virus qui a circulé en deux vagues en 2009, au printemps et à l'automne.

Il s'agit donc de deux vaccins très différents.

Le vaccin contre la grippe pandémique A(H1N1) peut-il remplacer le vaccin contre la grippe saisonnière ?

Comme il s'agit de deux virus différents, le vaccin contre la grippe pandémique A(H1N1) ne protège pas contre la grippe saisonnière. De plus, le fait que le virus de la grippe pandémique A(H1N1) soit en circulation n'empêche pas que d'autres souches de grippe puissent aussi circuler. C'est pourquoi les experts recommandent à certains groupes de population de se faire vacciner aussi contre la grippe saisonnière.

À qui le vaccin contre la grippe saisonnière est-il recommandé ?

Ce vaccin est recommandé et gratuit pour les groupes de population qui présentent un risque plus élevé de complications de la grippe saisonnière. Ils diffèrent des groupes à risque ciblés en priorité pour la vaccination contre la grippe pandémique. Les groupes à risque élevé de complications de la grippe saisonnière sont :

- les personnes de 60 ans ou plus;
- les personnes de 2 à 59 ans ayant une maladie chronique;
- les enfants de 6 à 23 mois.

Afin d'augmenter l'efficacité de la vaccination, on recommande aussi à l'entourage de ces personnes, aux proches d'enfants de moins de 6 mois et aux travailleurs de la santé qui prennent soin de ces personnes de se faire vacciner. Le vaccin est aussi gratuit pour toutes ces personnes.

Toute autre personne peut recevoir le vaccin contre la grippe saisonnière, à ses frais.

Les vaccins contre la grippe saisonnière et la grippe pandémique A(H1N1)

Je fais partie des groupes à risque pour la grippe saisonnière, mais je n'ai pas été vacciné contre la grippe pandémique A(H1N1). Ne serait-il pas préférable que je reçoive uniquement le vaccin contre la grippe saisonnière ?

Le vaccin contre la grippe saisonnière vous est recommandé en raison de votre condition particulière. Or, des études réalisées au Canada l'été dernier ont suggéré que le vaccin saisonnier pouvait accroître le risque de contracter la grippe pandémique A(H1N1), sans toutefois aggraver la maladie.

C'est pourquoi la vaccination contre la grippe pandémique A(H1N1), avant ou en même temps que la vaccination contre la grippe saisonnière, vous est fortement recommandée. Si vous recevez le vaccin pandémique en premier, vous pourrez ensuite vous faire vacciner contre la grippe saisonnière à tout moment.

Quelles seraient les conséquences si j'optais pour le seul vaccin saisonnier ?

Il est probable que le virus pandémique A(H1N1) circulera encore cet hiver et durant les prochaines années. Donc, si les chercheurs canadiens sont dans le vrai, vous pourriez courir un risque plus grand de l'attraper, risque qui peut être réduit si vous recevez les deux vaccins en même temps ou le vaccin contre la grippe pandémique A(H1N1) en premier.

Le vaccin contre la grippe saisonnière comporte-t-il des risques particuliers ?

Le vaccin contre la grippe saisonnière est sécuritaire. Il ne peut pas donner la grippe, car il est composé de parties du virus inactif. La majorité des réactions sont bénignes et de courte durée. Les réactions possibles à ce vaccin sont des réactions locales (ex. : rougeurs, douleur) ou de la fièvre. Le fait de recevoir les vaccins contre la grippe saisonnière et la grippe pandémique en même temps n'augmente pas le risque de souffrir de malaises généraux plus marqués après la vaccination.

www.infogrippe.gouv.qc.ca



Pour toute question, adressez-vous à la personne qui administre le vaccin, ou consultez Info-Santé 8-1-1 ou votre médecin.